

## AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

### **Avis de vacance d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers devant être pourvu au choix**

NOR : SJS0840405V

Un poste d'adjoint des cadres hospitaliers à pourvoir au choix, en application de l'article 7 (3<sup>o</sup>) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, est vacant à l'hôpital local Louis-Conte de Gramat (Lot).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 remplissant les conditions fixées à l'article 7 (3<sup>o</sup>) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié.

Les candidatures devront être adressées par écrit, le cachet de la poste faisant foi, à la directrice de l'hôpital local Louis-Conte, 150, avenue François-Souladié, 46500 Gramat, dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*.